



SERVICE DES EXAMENS DE LANGUE FRANÇAISE RÉSERVÉS AUX ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

CERTIFICAT PRATIQUE DE LANGUE FRANÇAISE Module « Compréhension et expression »

DESCRIPTIF DES ÉPREUVES

I. Écrit sur 50

Durée totale : 2h30

A. Épreuve de langue / 25

Exercices d'orthographe et de grammaire

- Morphologie : phrases à compléter ;
- Syntaxe : transformation de phrases.

Accord de participes passés, accord en genre et en nombre, homophones, discours direct / indirect, voix active / passive / pronominale, concordance des temps...

B. Épreuve de compréhension et d'expression écrite / 25

Évaluation de l'aptitude à la compréhension de la langue écrite et à l'expression écrite à partir d'un extrait de texte culturel ou littéraire – pris à des genres différents comme le roman, l'essai, la nouvelle..., s'échelonnant du XVII^e au XXI^e siècle – dont la longueur n'excède pas soixante lignes.

a. Compréhension écrite / 13

- Compréhension globale de l'extrait du texte littéraire ou culturel ;
- Compréhension de phrases ;
- Compréhension de mots à expliquer, hors contexte et en contexte.

b. Expression écrite / 12

À partir du texte de la compréhension écrite, il sera demandé de rédiger un texte de 300 mots environ. Deux sujets aux choix seront proposés :

- **sujet d'argumentation** : exprimer un jugement, défendre un point de vue, commenter un fait de civilisation ;
- **sujet d'imagination** : un récit, une lettre, un dialogue...

Seront évaluées la pertinence de la réponse à la question posée, la richesse de la langue, la correction syntaxique et l'articulation logique.

Il sera tenu compte de la correction orthographique à hauteur de 6 points.

.../...

II. Oral sur 50

Durée totale : 1h00

A. Épreuve orale collective / 25

Durée : 30 minutes environ

Évaluation des compétences d'écoute et de compréhension orale

a. Compréhension orale / 21 – deux écoutes.

Document sonore d'un extrait de texte culturel ou littéraire suivi d'un questionnaire à compléter en écrivant la bonne réponse ou en choisissant les réponses correctes.

b. Discrimination auditive / 4 – une seule écoute.

Phrases à compléter en fonction de ce qui est entendu et questions à choix binaire ou multiple.

B. Épreuve d'expression orale individuelle / 25

Durée : 30 minutes

Temps de préparation : 15 minutes - Temps de passage : 15 minutes

À partir d'un document proposé, le candidat devra après lecture d'un passage du texte, présenter dans un exposé organisé, l'intérêt du sujet en soulignant les points importants et développer des perspectives.

Au cours de l'entretien, le candidat sera invité à discuter avec le jury en partant de l'exposé, de ces intérêts personnels, de ces aspirations, donner son opinion sur les problèmes qui préoccupent l'homme d'aujourd'hui. Discussion libre.

L'évaluation des compétences linguistiques se fondera sur la clarté et la pertinence de l'exposé, l'aisance au dialogue et à l'échange, la justesse de la correction de l'expression orale.

L'admission est prononcée à 50/100.
Une note inférieure à 5/25 à toute épreuve, écrite ou orale, est éliminatoire indépendamment de la note moyenne.

*

Les titulaires de ce diplôme sont dispensés de l'épreuve de langue et compréhension écrite au Sorbonne C1 et peuvent se présenter au choix, au module « littérature » ou au module Français sur objectifs universitaires (FOU) « Sciences humaines et sociales ».